



Superficie location inferieur a celle declaree au cadastre

Par **salimacochez**, le **09/04/2014** à **21:27**

Nous louons un appartement de 42 m2, superficie declaree au cadastre mais en realite l'appartement fait juste 32 m2 balcon cmpris, je voudrai savoir ou m'adresser pour declarer la fraude, en plus le proprietaire nous reclames des arrieres de charges s' etallant sur 19 mois, a t'il le droit de faire ca?

N'est t'il pas obliger de le faire tout les ans?

Et de quel charges?

La poubelle n'est jamais dans le local a poubelle

Les couloirs sont toujours sale, il n'y a que le hall d'entree qui est nettoyer

Les escaliers sont mal eclaires et impraticable

Sans parler des cafards qui infestent les appartements, de la moisissures et des champignons qui donnent pas mal de problemes de sante et aussi tout les traveaux que le proprietaire etait tenu de faire et qui n'ont jamais ete fait.

A qui devrai je m'adresser pour faire prevaloire mes droits.

Merci a vous